

## Compte-rendu du groupe de travail retour d'expérience PAC en SEA du 25 septembre 2019

**FO Agriculture** était représentée par Anaïs VILLAIN, Xavier SIMON

Ordre du jour :

- Mise en œuvre du plan d'accompagnement des SEA
- Mise en œuvre du plan de performance PAC

La réunion présidée par la DGPE n'avait, semble-t-il, pas vocation à succéder à la réunion du 26 août dernier sur l'avenir des SEA, la décentralisation d'une partie du FEADER ou toute question ayant trait à l'avenir des agents des SEA.

La DGPE n'a apporté aucune réponse concernant les projets de réforme impactant les agents. Nous avons même eu le sentiment que cela ne faisait pas partie de leur priorité.

**FO Agriculture** a demandé qu'une certaine cohérence se fasse avec tous les conseils régionaux. Vu les non réponses apportées, il nous faudra changer d'interlocuteurs.

Les organisations syndicales ont demandé que nous soit présenté un bilan des mobilités (entrantes ou sortantes) pour les SEA. **FO agriculture** a regretté que certains IGAPS aient déclassés des postes de A classé 2 en poste A classé 1. Il est clair que pour nous le maximum de souplesse dans la gestion des mobilités doit être conservée pour que les SEA restent (un peu) attractifs.

De plus, nous avons mis en garde l'administration contre les effets très négatifs qu'aurait une nouvelle « modulation service » se rajoutant à la mise en place du RIFSEEP.

Si une partie de la rémunération dépend de la vitesse d'instruction des dossiers, il ne faudra pas venir se plaindre d'une explosion du montant des refus d'apurement.

Enfin, nous avons attiré l'attention de la DGPE sur les conséquences négatives pouvant résulter de la création des secrétariats généraux communs. En effet, la gestion des vacataires, déjà très chaotique, pourrait être la première victime collatérale de cette réforme.

Par ailleurs, il a été rappelé que les missions des SEA ne se limitaient pas à la PAC. En effet, au sein des SEA, on gère aussi, les questions du foncier, de l'utilisation de l'espace, de la gestion de l'eau, de l'environnement en partie et quelques fois du suivi des filières. La demande des SEA c'est aussi la réponse à une question simple : ce sera quoi un SEA en 2025 ?

Nous joignons à ce compte rendu les deux présentations qui nous ont été communiquées lors de ce groupe de travail et qui ne concerne que les agents en poste dans les SEA ou à l'ASP.

**Vos représentants FO Agriculture**



Suivez toute l'actualité sur notre site : [fo-agriculture.fr](http://fo-agriculture.fr)





*Réunion Retex PAC en SEA du 25/09/2019*

# Point sur la mise en œuvre du plan d'accompagnement SEA

# Rappel du contexte

- *Difficultés de gestion des campagnes PAC à partir de 2014* : retards et décalages de calendriers induits par la multiplication des crises conjoncturelles, le transfert de l'autorité de gestion FEADER aux conseils régionaux, la mise en œuvre des actions du plan FEAGA et l'application de la réforme PAC (introduction des droits à paiement de base, du paiement vert, modification du calcul des surfaces admissibles...);
- validation en avril 2016 d'un *premier plan d'accompagnement SEA* ;
- mise en œuvre d'un *chantier de partage de retour d'expérience sur la gestion de la PAC*, dans le courant du second semestre 2017, qui a permis d'identifier des recommandations complémentaires pour nourrir une révision du plan d'accompagnement de 2016
- *seconde version du plan d'accompagnement SEA* décliné en trois axes (métier, RH, accompagnement), qui a été élaborée conjointement avec les SEA puis diffusée début mai 2018.

# Axe « métier »

Double effet recherché :

- ✓ *1<sup>er</sup> effet : consolider les relations entre les SEA et leurs donneurs d'ordre : associer, informer, appuyer, écouter, et donc donner du sens → 15 actions identifiées, portant sur la gouvernance et la communication.*

|     |  |                   |             |
|-----|--|-------------------|-------------|
| 1.1 | maintenir l'organisation régulière des réunions interrégionales PAC et de réunions nationales des chefs de SEA   | ASP, DGPE<br>(SG) | Immédiat    |
| 1.2 | améliorer la fiabilité des calendriers sur la PAC  | ASP<br>(DGPE)     | Immédiat    |
| 1.3 | compléter les calendriers par des indications sur la volumétrie des tâches, le temps à y consacrer   | ASP               | Immédiat    |
| 1.4 | consulter les services sur certaines prises de décisions stratégiques ayant un impact local particulier sur l'organisation des instructions et sur les calendriers de gestion PAC.                   | DGPE<br>(SG)      | Immédiat    |
| 1.5 | alléger l'ensemble des comitologies locales et nationales  | DGPE<br>(ASP, SG) | Moyen terme |
| 1.6 | mettre en place des dispositifs de mutualisation des échanges sur des sujets spécifiques   | DGPE<br>(G13)     | Court terme |
| 1.7 | mettre en place un dispositif de veille active sur le forum SEA  | DGPE              | Court terme |
| 1.8 | informer le plus rapidement possible les SEA sur les décisions politiques ou les événements importants et mieux gérer la communication nationale en fonction de l'impact des annonces sur les DDT(M) | DGPE              | Immédiat    |

|      |  |                   |                         |
|------|--|-------------------|-------------------------|
| 1.9  | clarifier les modalités de l'exercice de supervision du travail des SEA  | ASP<br>(DGPE)     | Moyen terme             |
| 1.10 | mieux sensibiliser les autorités de gestion à leur responsabilité financière   | DGPE              | Immédiat                |
| 1.11 | développer les retours d'information sur les audits et les procédures d'apurement auprès des services instructeurs   | DGPE              | Immédiat                |
| 1.12 | informer régulièrement les SEA sur l'évolution des discussions relatives à la PAC post-2020 et les associer aux réflexions sur la future PAC   | DGPE              | Immédiat et court terme |
| 1.13 | élaborer un guide de communication PAC qui servira de référence  | DGPE<br>(ASP, SG) | Moyen terme             |
| 1.14 | mettre en place un dispositif de gestion des listes de diffusion   | SM<br>(DGPE)      | Court terme             |
| 1.15 | limiter au maximum les informations demandées aux exploitants agricoles, en développant au maximum les principes « dites-le nous en une fois » et « ne nous le dites pas du tout » (dès lors que l'information demandée est produite par l'administration) | SM<br>(DGPE)      | Court terme             |

# Axe « métier »

## ➔ **Actions conduites en matière de gouvernance PAC**

- *Association renforcée des représentants SEA à une comitologie PAC simplifiée* : moins de comités stratégiques PAC, fusion des comités opérationnels hors-SIGC avec les comités opérationnels audits et contrôles, modulation de la fréquence des groupes de suivi en fonction de l'actualité...
- *calendrier de paiement affiné au fil de l'eau et partagé par l'ASP lors des comités de pilotage SIGC et en comités stratégiques PAC*, ce qui permet de cadencer les opérations d'instruction et de gestion des dispositifs PAC ;
- en lien avec les services déconcentrés, mise en place d'une *expérimentation sur l'interdépartementalisation* ;
- *clarification des modalités de l'exercice de supervision des SEA* : mise en œuvre du plan performance PAC par l'ASP, actualisation de la convention nationale de délégation de fonctions pour les aides SIGC et élaboration d'une convention départementale.

# Axe « métier »







## → **Actions conduites en matière de communication PAC**


- Organisation des *réunions interrégionales* SEA en mars et des deux *réunions nationales* annuelles des chefs de SEA (en juillet et en décembre) ;
- *partage d'informations* avec les services (suivi des audits et des apurements, points sur les négociations PAC post-2020 et sur la future gouvernance FEADER...) et association de ces derniers aux réunions afférentes (besoins fonctionnels pour les outils de la future PAC, mesures correctives suite à l'audit surfaces 2015 et à ses conclusions sur la détermination de l'éligibilité des surfaces peu productives...);
- élaboration en cours d'un *guide de communication PAC* (version déjà partagée une première fois avec le G13) ;
- mise à jour manuelle des *listes de diffusion* dédiées aux SREA et aux SEA ;
- déploiement de *foires aux questions dans le cadre des groupes de suivi SEA* pour mutualiser les échanges (déclaration PAC, calamités agricoles, contrôles GAEC...).

# Axe « métier »

Double effet recherché :

✓ 2<sup>e</sup> effet : *Instrumenter, automatiser et expliquer* → **10 actions touchant aux outils et procédures.**

|     |   |                      |             |
|-----|---|----------------------|-------------|
| 2.1 | mettre en place des groupes utilisateurs associés aux développements des outils informatiques (téléprocédures, outils de gestion, moteurs de recherche...)<br> | <u>ASP</u>           | Immédiat    |
| 2.2 | mieux associer les représentants des services instructeurs à la conception des modes opératoires<br>   | <u>ASP</u>           | Moyen terme |
| 2.3 | améliorer l'ergonomie des outils ISIS et OSIRIS, en s'appuyant sur les retours des utilisateurs<br>  | <u>ASP</u>           | Moyen terme |
| 2.4 | harmoniser la gestion des individus entre ISIS et OSIRIS  | <u>ASP</u>           | Long terme  |
| 2.5 | poursuivre le déploiement d'alertes embarquées dans Telepac<br>  | <u>ASP</u>           | Immédiat    |
| 2.6 | donner la possibilité d'extraire des outils informatiques des données à façon, afin de faciliter le pilotage local des dispositifs agricoles<br>               | <u>ASP</u>           | Long terme  |
| 2.7 | consolider la consultation des SEA sur les procédures pour lesquelles ils auront un rôle à jouer  | <u>ASP</u><br>(DGPE) | Immédiat    |
| 2.8 | expliquer aux SEA le mode de production des outils de gestion et les modalités de fonctionnement avec les prestataires informatiques<br>                     | <u>ASP</u>           | Immédiat    |

|      |   |                      |          |
|------|---|----------------------|----------|
| 2.9  | améliorer la rédaction et la lisibilité de tous les courriers-type transmis aux agriculteurs, en associant les SEA à leur élaboration   | <u>ASP</u><br>(DGPE) | Immédiat |
| 2.10 | donner aux SEA des éléments pédagogiques permettant de pouvoir expliquer aux exploitants leur situation, le montant et le calcul des aides perçues<br> | <u>ASP</u>           | Immédiat |




## Axe « métier »






### → *Actions conduites en matière d'instrumentation PAC*

- *Consultation des SEA sur les procédures et les outils* (réseaux référents SEA de l'ASP sur Telepac, les aides découplées, les aides couplées, les MAEC et les mesures relatives à l'agriculture biologique) par la mise en place de groupes utilisateurs sollicités sur les modes opératoires et associés aux développements des outils de gestion et à l'amélioration de leur ergonomie ;
- *partage des réflexions en cours* sur la future PAC post-2020 ;
- *éléments pédagogiques fournis par l'ASP* afin de pouvoir mieux expliquer aux exploitants leur situation et le calcul des aides reçues.



# Axe « ressources humaines »

| III. ACCOMPAGNER L'ENSEMBLE DES AGENTS DANS L'EXERCICE DE LEUR FONCTION |   |   |                      |
|---|---|---|----------------------|
| 3.1   | Mobiliser les préfets, les directeurs et les secrétaires généraux des DDT(M) sur les problématiques agricoles et les difficultés potentielles des SEA, afin qu'ils en tiennent compte le plus possible dans l'organisation des tâches et le management au quotidien de leurs équipes. |  | DGPE- SG<br>Immédiat |

| IV. PALLIER LE MANQUE D'ATTRACTIVITÉ DES SEA |   |   |                          | V. RENFORCER LES EQUIPES EN CAS DE DIFFICULTÉS OU DE PICS DE TRAVAIL |   |   |                 |
|--|---|---|--------------------------|--|---|---|-----------------|
| 4.1  | Examiner toutes les pistes visant à faciliter les conditions de mobilité fonctionnelle au sein des SEA pour les promotions, afin de permettre à certains agents d'accéder une promotion sans changer de structure   |    | SRH<br>Immédiat          | 5.1  | Préserver les effectifs consacrés à l'instruction de la PAC (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> pilier) dans les arbitrages sur les réductions d'effectifs du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation                    |    | SM<br>Immédiat  |
| 4.2  | Faire le bilan de l'ouverture de postes au concours interne et externe d'accès au corps des TS 1 <sup>er</sup> grade pour répondre aux besoins de régions peu attractives<br>Faire le bilan sur la préparation des contractuels aux concours de techniciens 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> grade |   | SRH<br>SM<br>Court terme | 5.2  | Poursuivre la mise à disposition des vacataires pour renforcer les équipes (mesure annuelle)  |   | SRH<br>Immédiat |
|  |   |   |                          | 5.3  | Maintenir la souplesse permettant la réalisation de contrats sur 12 mois permettant aux SEA de consolider les équipes de vacataires   |   | SRH<br>Immédiat |
|  |   |   |                          | 5.4  | Pouvoir majorer la rémunération pour un ou une vacataire « référent(e) ou chef(fe) d'équipe » par SEA à la suite de l'expérimentation conduite fin 2017 – début 2018  |   | SM<br>Immédiat  |
| 4.3  | Améliorer la présentation des missions en SEA pour donner du sens aux activités exercées ainsi que les fiches de poste des agents   |  | SRH<br>DGPE<br>Immédiat  | 5.5  | Renforcer, par des contractuels sur moyens permanents, des SEA fragilisés par un sous-effectif, le temps que les postes vacants soient pourvus et dans la limite des plafonds d'emploi départementaux, régionaux et nationaux     |  | SM<br>Immédiat  |
|  |   |   |                          | 5.6  | Remplacer sans tarder l'encadrement, avec tuilage si possible et jugé utile, au travers notamment de l'ouverture des postes de chefs de SEA au fil de l'eau ou d'une autre forme d'accompagnement (ex : tutorat des chefs de SEA) |   | SM<br>Immédiat  |
|  |   |   |                          | 5.7  | Compléter, pour compenser le soutien accordé au profit d'autres départements fragiles ou surchargés, les enveloppes de vacataires des SEA ayant réalisé ce soutien  |  | SM<br>Immédiat  |

# Axe « ressources humaines »

3 orientations prises :

- Accompagner les agents dans leurs fonctions
- Palier le manque d'attractivité des SEA  
⇒ actions retenues concernant notamment et le parcours professionnel, les concours
- Renforcer les équipes en fonction de l'activité : adéquation missions –moyens  
⇒ Répartition des moyens permanents et non permanents  
⇒ Accompagnement des CSEA via le tutorat

# Axe « accompagnement » des agents

Un axe caractérisé par la volonté de *renforcer la mutualisation de compétences et le fonctionnement en réseau* → **8 actions identifiées, tournées vers la mise en place de dispositifs**

|     |  |   |             |
|-----|--|---|-------------|
| 6.1 | <p>Consolider et renforcer le réseau du - G13 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- optimiser la représentation du réseau</li> <li>- identifier l'ensemble des instances auxquelles le G 13 est appelé à participer</li> <li>- déterminer les profils adaptés et les missions des agents représentant les SEA.</li> </ul>                                   | <p><u>G13 - SM</u><br/>(DGPE)</p>                   | Immédiat    |
| 6.2 | <p>Mettre en place un réseau de personnes ressources thématiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au niveau de l'administration centrale,</li> <li>- au niveau des SEA, qui seront à la fois interlocuteurs spécialisés pour l'administration centrale et relais pour les agents des SEA</li> </ul> <p>(au sein de leur zone géographique si besoin)</p> | <p><u>G13</u><br/><u>DDT - DRAAF</u><br/>(DGPE)</p> | Court terme |
| 6.3 | <p>Renforcer le rôle d'animation régionale des réseaux « métiers » des SEA</p>   | <p><u>DRAAF - SM</u><br/><u>SEA -</u></p>           | Court terme |
| 6.4 | <p>Renforcer le rôle de coordination des DRAAF pour les actions du FEADER</p>  | <p><u>DRAAF</u><br/><u>SM</u></p>                   | Court terme |

|     |  |   |             |
|-----|--|---|-------------|
| 6.5 | <p>Renforcer la coopération, interdépartementale ou régionale, à travers les démarches collaboratives et les mutualisations et développer l'entraide sur des cas particuliers (dossiers peu fréquents de part leur nombre ou leur sujet)</p> | <p><u>DDT</u><br/><u>DRAAF</u><br/><u>SM</u></p>                | Court terme |
| 6.6 | <p>Développer les démarches participatives : partage d'expérience, co-développement, revue des processus...</p>  | <p><u>DRAAF</u><br/><u>DDT</u><br/><u>SM</u><br/><u>SRH</u></p> | Court terme |
| 6.7 | <p>Développer des projets préparant les évolutions professionnelles et la sécurisation des parcours professionnels : élaboration de projet de service, mise en place de l'inter-service, développement des parcours professionnels</p>       | <p><u>DDT - (DRAAF - SM)</u></p>                                | Court terme |
| 6.8 | <p>Anticiper collectivement les difficultés particulières rencontrées par des SEA</p>  | <p>G13, gpt<br/>DDT(M),<br/>ASP, AC,<br/>RAPS</p>               | Immédiat    |

# Axe « accompagnement » des agents

## ➔ **Actions conduites en matière de renforcement du réseau PAC**

- *Consolidation du réseau G13*, qui est installé comme point d'entrée pour l'administration centrale sur l'ensemble des sujets SEA ;
- travaux en cours sur l'harmonisation des *réseaux de référents thématiques* SEA / DGPE.

## ➔ **Actions transverses**

- Dispositif de *tuilage* des chefs de SEA : près du tiers des chefs de SEA ont bénéficié du dispositif depuis sa mise en place en 2017.
- Accompagnement annuel *par le FMR* : pour 2019, 3 SEA sont accompagnés de leur démarché
- Suite des travaux dans le cadre démarches d'amélioration participation des processus *APPO* : objectif de lever les irritants

Une volonté également *d'aider les agents des SEA à pouvoir faire face aux exploitants en grande difficulté* → **7 actions identifiées**

|     |   |  |                   |
|-----|---|--|-------------------|
| 7.1 | Promouvoir le guide pratique pour prévenir les violences au travail résultant des travaux du CHSCTM   | <u>SRH</u><br>(SM)   | immédiat          |
| 7.2 | Faciliter l'accès des agents aux formations et actions pertinentes, notamment en matière d'accueil des usagers en difficulté menées en région et promouvoir cette « boîte à outils »                                | <u>SRH</u><br>(SM)   | Immédiat          |
| 7.3 | Mutualiser sur l'intranet SEA les documents existant dans certaines DDT pour aider les agents à adopter les bonnes attitudes (par exemple pour organiser l'accueil téléphonique)                                    | <u>SM</u><br><u>DDT</u>  | Immédiat          |
| 7.4 | Elaborer, sur la base de l'ensemble des outils existants, un plan de prévention adapté à sa structure   | <u>DDT</u><br><u>DDPP</u><br>(SM SRH)  | Court/Moyen terme |
| 7.5 | Sensibiliser l'ensemble de la communauté de travail sur l'importance de déclarer les incidents et les agressions  | <u>SRH</u><br><u>DDT</u><br><u>DRAAF</u>                                       | Immédiat          |
| 7.6 | Rappeler régulièrement l'existence de la fiche de signalement, la procédure de transmission et de traitement  | <u>SRH SM</u>  | Immédiat          |
| 7.7 | Poursuivre le travail sur l'amélioration de la mise en œuvre des contrôles (amélioration de la coordination, renforcement de la pédagogie sur les contrôles, etc.), pour prévenir les incidents liés aux contrôles. | <u>SM</u><br><u>DGPE</u><br><u>ASP</u><br><u>DGAL</u><br>(SRH<br>DDI<br>DRAAF) | Immédiat          |

# Axe « accompagnement des exploitants »

## → **Formation**

- Formation des SEA pour faire face aux exploitants en grande difficulté avec la mise en place d'actions de [formation sur l'accueil](#)

## → **Gestion des incidents des contrôles en amont et en aval**

- Sensibilisation sur l'importance de déclarer les incidents et agressions : le [guide de prévention des violences au travail](#) a été publié en 2018.
- Travaux engagés dans le cadre du plan d'action relatif au [plan de plan de maîtrise des incidents lors des contrôles](#)

# Plan Performance PAC

## Point d'étape

*Retour d'expérience PAC en SEA*  
*25 septembre 2019*





- 
- Articulation du plan performance PAC avec les démarches nationales
  - Mise en œuvre en région
  - Focus supervision et accompagnement des SI
  - Difficultés rencontrées
  - Organisation DSDA-DR
  - Prochaines étapes



# Articulation avec les démarches nationales

## ■ Plan de transformation ministérielle du MAA

4 axes stratégiques, dont la réforme de la PAC, et en particulier la sécurisation de la chaîne de traitement des aides de la PAC et la clarification de la gouvernance et de la gestion du FEADER et du FEAMP

## ■ Plan d'actions SEA

- Articulation entre les référents métiers DGPE-ASP et PPP
- Validation du réseau des référents ASP-DGPE
- Définition de la fonction de référent au niveau régional

## ■ Circulaire ministères Intérieur et Agriculture

- convention nationale de délégation ASP-DGPE-SG revue et diffusée aux préfets
- Convention départementale ASP-préfet et modèle de convention de délégation de gestion ont été diffusés aux préfets le 20 septembre



# Déclinaison régionale

Au niveau global :

- Un engagement massif dans toutes les directions régionales  
2/3 des DR engagées dans une animation forte
- Les agents mobilisés en direction régionale sont issus des services contrôles (1 à 3 chefs de projet; 1 à 6 superviseurs)  
le lien fonctionnel avec les SEA existe naturellement.
- Des rencontres avec les DDT pour présenter le PPP, un appui des DRAAF.
- Un accueil positif dans la plupart des départements, et conforté lors des premiers retours de supervision
- Une animation de la DSDA auprès des DR ASP pour apporter des réponses aux questions qui se posent en région sur les instructions



# Déclinaison régionale

- 2 à 3 vagues de supervision prévues, 1 à 2 déjà réalisées
- Analyse croisée avec les DDT(M) de 2 x 7 dossiers
- Des retours de supervision en bilatérale avec chaque chef de SEA et en collectif au niveau régional
- Des demandes fortes des DDT(M) sur l'accompagnement de l'instruction

## Actions d'animation :

- Réunions préalables de connaissance réciproque : fonctionnement instruction PAC et rôle DR ASP
- Audioconférences : partage d'informations et de difficultés
- Réunion échange de pratiques qui se sont peu mises en place en raison de la fourniture rapide des outils
- Identification des compétences «référentes» en SEA



# Focus sur la supervision

---

- Echanges constructifs et partage des analyses entre DR ASP et DDT(M)
- Attente des DDT(M) de ces échanges pour confirmer l'instruction
- Mesures correctives si anomalie récurrente ou significative
- Supervisions réalisées sur SNA, SIE, ZDH, doublons, verdissement
- Prochaine supervision programmée sur les retours de contrôles



# Focus sur l'accompagnement des SI

## Mise en place à poursuivre des actions par les DR

*(selon l'option retenue par la DR-ASP)*

- Réseau de référents régionaux
- Réunions thématiques d'instructeurs
- Réunions régulières des chefs de pôle PAC
- Participation à l'assistance utilisateurs (DR en copie des mails SEA vers DSDA, mutualisation des questions, suivi des réponses)
- Remontée des difficultés à la DSDA
- Suivi d'indicateurs (tableaux de bord de suivi de l'avancement de l'instruction, progression des envois en CSP)
- Autres actions selon besoins exprimés et possibilités de la DR-ASP

